



LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
Département de l'Essonne – Arrondissement d'Étampes



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2022

Président : M. Xavier BIONNE, Maire

Présents : MMES Stéphanie GRENAULT, Chantal MAYNIE, Dominique ROTTELEUR, Michelle SOULLIE, MM, Ludovic GREMONT, Eric GUYOT, Marc GUASCH, Julien KLIPFEL, Loïc PAVY, Daniel PESCHEUX.

Représenté : M. Vincent HERRY pouvoir à Mme Dominique ROTTELEUR, Mme Isabelle LACKMY pouvoir à M. Daniel PESCHEUX, Mme GOYARD Laetitia pouvoir à M. GUYOT Eric

Secrétaire : Mme GRENAULT Stéphanie

Ouverture de la séance à 18 h 31

—

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance au sein du Conseil.

Madame GRENAULT Stéphanie, a été désignée pour remplir cette fonction.

En application de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le quorum étant atteint le conseil municipal peut valablement délibérer.

M. le Maire déroule l'ordre du jour de la séance suivant la convocation envoyée le 7 avril 2022 :

- ✓ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 28 mars 2022

1. Approbation du Compte de gestion 2021
2. Approbation du Compte administratif 2021
3. Affectation du résultat
4. Vote des taux 2022
5. Approbation du budget primitif 2022
6. Mise à disposition de la salle polyvalente et tarification
7. Mise en place du RIFSEEP





LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
Département de l'Essonne – Arrondissement d'Étampes



Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2022 :

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques particulières sur le Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 mars 2022. N'ayant aucune remarque du Conseil Municipal, Monsieur le Maire soumet au vote l'approbation du Procès-Verbal.

VOTE : ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ

1 – Approbation du Compte de gestion 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2021.

Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE : APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

2 – Approbation du Compte administratif 2021

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

M. le Maire s'est retiré au moment du vote du Compte administratif et a confié la présidence du Conseil municipal à Mme GRENAULT Stéphanie, Adjointe aux Finances.

RECONNAIT la sincérité des restes à réaliser, établis à :

Dépenses d'investissement : 2 916 €

Recettes d'investissement : 53 421 €

VOTE et ARRETE les résultats définitifs pour l'exercice 2021 tels que résumés ainsi :

Total du budget	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	RESTES A REALISER
RECETTES	491 307.24 €	69 446.06 €	53 421 €
DEPENSES	513 739.24 €	167 153.90 €	2 916 €
RESULTAT	- 22 432 €	- 97 707.84 €	50 505 €
EXCEDENT/DEFICIT CUMULE	82 201.64 €	- 4 351.14 €	

VOTE : APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

3 – Affectation des résultats





LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
Département de l'Essonne – Arrondissement d'Étampes



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE l'affectation des résultats comme suit :

Investissement	
Article R 001 – Résultat d'investissement reporté	
Article D 001 – Résultat d'investissement reporté	-102 058.98€
Investissement Recettes	
Article 1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé (=N)	51 553.98€
Fonctionnement Recettes	
Article R 002 – Résultat de fonctionnement reporté – excédent	8 215.66€

VOTE : APPROUVÉE A L'UNANIMITÉ

4 – Vote des taux 2022

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, 13 voix pour, 1 voix contre (M. PESCHEUX Daniel)

APPROUVE la variation des taux d'imposition en 2022 et **DECIDE** de les porter à :

Fiscalité directe locale	Bases estimées 2022	Taux proposés	Produit fiscal attendu 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	780 800 €	28.89 %	225 573 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	37 000 €	62.25 %	23 033 €
		TOTAL	248 606 €

VOTE : APPROUVÉE A LA MAJORITE, 13 VOIX POUR, 1 VOIX CONTRE

5 – Adoption du budget primitif 2022





LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
Département de l'Essonne – Arrondissement d'Étampes



Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le budget primitif 2022 arrêté comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	527 464.93€	527 464.93€
SECTION D'INVESTISSEMENT	294 265.20€	294 265.20€
TOTAL	821 730.13€	821 730.13€

VOTE : APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

—

6 – Mise à disposition de la salle polyvalente et tarification

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE le principe de la mise à disposition de la salle polyvalente ;

RAPPORTE les délibérations antérieures relatives à la location de la salle polyvalente.

APPROUVE les conditions d'utilisation de ladite salle telles qu'elles figurent en annexe.

APPROUVE les tarifs de location suivants :

Pour les associations mondevilloises, la mise à disposition de la salle s'effectuera à titre gracieux.

Pour les personnes physiques domiciliées à Mondeville, le tarif de location sera appliqué comme suit :

Un week-end : 350€

Pour les personnes physiques ou morales qui ne sont pas domiciliées à Mondeville, avec une majoration du tarif de location sera appliquée comme suit :

Un week-end : 820€

Une option de location de vaisselle de 50 €.





LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ
Département de l'Essonne – Arrondissement d'Étampes



Le Conseil souhaiterait ajouter deux exceptions, et appliquer un tarif de 350€ :

- Pour les sapeurs-pompiers du centre de secours du Val d'Ecole, une fois par an et par foyer.
- Pour les associations des communes environnantes qui souhaiteraient organiser un événement sur la commune n'est pas ouvert aux Mondevillois et n'a peu dans l'intérêt de la vie du village.

7 – Mise en place du RIFSEEP

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : D'adopter le régime indemnitaire ainsi proposé à compter du 1^{er} mai 2022.

Les crédits correspondant à l'ensemble des dispositions ci-dessus mentionnées sont inscrits au budget de la collectivité ou de l'établissement.

La délibération concernant les primes de services et de présentéismes du 7 juin 2010 est abrogée.

—

VOTE : APPROUVÉ A L'UNANIMITÉ

Le Maire,
X. Bionne



Mairie de Mondeville

18 Grande Rue - 91590 Mondeville - 01 64 98 31 03 / mairie@mondeville91.fr

Mondeville mon Village / www.mondeville91.fr

